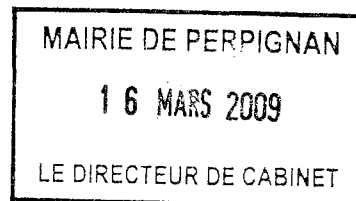
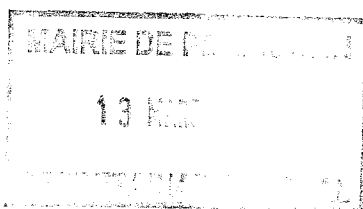


06 MARS 2009

N/Réf : CE/08/433466



Clg

Monsieur le Sénateur,

Vous avez appelé mon attention sur la demande des représentants professionnels de votre département concernant la prise en compte de la filière viticole en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) dans le calcul de l'enveloppe départementale mise en place à l'occasion du Plan d'urgence pour l'agriculture.

Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser le caractère tardif de cette réponse.

Lors de l'élaboration de la clé de répartition permettant le calcul initial des enveloppes départementales dans le cadre de l'application du Plan d'urgence, les secteurs qui ont été pris en compte à la demande des professionnels étaient l'élevage bovin et ovin, le maraîchage et la viticulture hors AOC et Appellation d'Origine Protégée (AOP). Dans ce cadre, le département des Pyrénées-Orientales avait perçu au mois de novembre 2008 une enveloppe de près de 280 000 euros au titre du Fonds d'Allègement des Charges (FAC).

A la suite de cette première répartition, les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de votre département m'ont fait part des difficultés que soulevait pour les professionnels concernés l'absence de prise en compte des filières viticoles AOC en difficulté.

C'est pourquoi j'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai décidé de l'attribution au département des Pyrénées-Orientales d'une enveloppe supplémentaire de FAC d'un montant de 150 000 euros, portant la dotation de votre département à un total de près de 430 000 euros.

Mon Conseiller parlementaire, Erwan de Rancourt (01 49 55 84 62), reste bien entendu disponible pour tout contact que vous jugerez utile.

Espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement

Michel BARNIER

Monsieur Jean-Paul ALDUY
Sénateur des Pyrénées-Orientales
Mairie de Perpignan
BP 931
66931 PERPIGNAN Cedex